



Paris, le 13 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement des instances

Communiqué de la Commission électorale statutaire de l'AMF

Conformément au mandat qui lui avait été donné par le Bureau en application de l'article 8 al.5 des statuts, la Commission électorale s'est réunie ce jour sous la présidence de Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), président de l'Association des maires de Seine-et-Marne, et de Pierrette DAFFIX-RAY, maire de Youx (Puy-de-Dôme), présidente de l'Association des maires du Puy-de-Dôme.

La Commission a procédé à la vérification de la validité des candidatures aux trois scrutins statutaires prévus pour renouveler les instances de l'AMF lors de son prochain Congrès.

L'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité des membres de la Commission présents.

La Commission a validé la candidature à la présidence de l'Association qui lui a été soumise, à savoir celle de Monsieur David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes).

La Commission a validé la liste des candidats au Bureau de l'Association qui lui a été soumise, à savoir la « Liste d'unité et d'indépendance de l'AMF » présentée par Monsieur David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes), et Monsieur André LAIGNEL, maire d'Issoudun (Indre).

La Commission a validé la « Liste d'unité et d'indépendance de l'AMF », pour le Comité directeur, présentée par Monsieur David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et Monsieur André LAIGNEL, maire d'Issoudun (Indre).

L'intégralité de ces candidatures sont disponibles sur le site Internet de l'AMF :

[Consulter la liste du Bureau et du Comité directeur](#)

Le scrutin se déroulera du lundi 20 novembre 2023 à partir de 15h au mercredi 22 novembre jusqu'à 15h.

Les résultats seront annoncés aux Congressistes réunis pour le 105^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se réunira du 20 au 23 novembre au Palais des Expositions de la Porte de Versailles.